

Autorisation de conduite R489

version 11/2021

Objectifs

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite et à l'utilisation de chariot de manutention à conducteur porté
- Obtenir son autorisation de conduite de l'employeur pour la catégorie d'engin visée

Objectif(s) pédagogique(s)

A l'issue de cette formation vous serez capable de :

- Identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipement du chariot pour travailler en sécurité.
- Assurer les opérations de maintenance du chariot.
- Décrire les mesures de sécurité propres à son activité.
- Réaliser en sécurité les opérations de manutention.

Validation des acquis

Les acquis sont évalués en continu et en fin de formation afin de pouvoir délivrer une attestation de formation Un questionnaire à 3 mois est proposé pour mesurer les acquis et leur pérennité.

La réussite du stagiaire aux exercices conditionne la délivrance d'un avis d'habilitation à contresigner par l'employeur et le médecin du travail.

Qualité du ou des formateurs

Formateur-préventeur expérimenté en conduite en sécurité d'engins.

Moyen pédagogique

- Apports théoriques
- Echanges entre pairs
- Mise en situation de conduite et de manutention
- Textes de référence (R489)
- Support de formation
- Utilisation des engins et zones de manutention définis par le client

Organisation et suivi de l'action

Le suivi de réalisation se fait à l'aide des émargements des stagiaires et du formateur par demi-journée.

Sanctions de la formation

- Attestation individuelle et un certificat de réalisation
- Autorisation de conduite R489, sur décision de l'employeur

Groupe :

4 à 8 personnes

Durée :

14 heures

Public :

Personnel utilisant un engin visé à la R489 de la CNAMTS

Pré requis :

- Avoir 18 ans révolus, être déclaré médicalement apte à la conduite et maîtriser le français courant à l'oral et à l'écrit
- Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail haute visibilité, chaussures de sécurité, gants.)

À fournir :

Aucun

Lieu :

Inter : Dans nos salles à Vannes
Intra : Dans vos locaux

Modalité :

Présentiel

Type :

Formation initiale

Tarif :

Inter : 0.00 €
Intra : nous consulter

Accessibilité :

Selon les modalités d'accès de vos locaux

Passerelles et équivalences :

N/A

Référent pédagogique :

02 97 61 45 78

Délai d'accès :

La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

Taux de réussite des stagiaires :

NC % en 2020

*****Taux de satisfaction :**

98 % selon les évaluations à chaud en 2020.



Programme

Accueil

- ° Présentation du formateur et des stagiaires
- ° Objectifs et attentes vis-à-vis de la formation

Module théorique (3 h 30)

La réglementation et recommandation R489

- ° Cadre juridique de la conduite d'engins
- ° Rôle et responsabilités des acteurs : constructeur, employeur, contrôleur technique, conducteur

Les chariots et les charges : déplacements, manutentions et maintenance

- ° Catégories de chariots : caractéristiques, spécificités, terminologie, notices d'instruction
- ° Équipement de charge, dispositifs de sécurité, modes de propulsion, de transmission et de direction
- ° Capacité nominale et capacité résiduelle : la plaque signalétique et la plaque de charge
- ° Notions élémentaires de physique : masse, dimension, centre de gravité, stabilité
- ° Conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements : stabilité latérale, stabilité longitudinale, et facteurs de risque
- ° Évaluation des distances de freinage
- ° Positionnement des charges
- ° Plan et règles de circulation et panneaux de signalisation
- ° Risques liés à l'exploitation de chariot de manutention à conducteur porté
- ° Risques liés aux produits manutentionnés et pictogrammes
- ° Consignes de sécurité en cas d'incident ou d'incendie
- ° Fin de poste et vérifications d'usage effectuées par le cariste

Lecture des plaques et de la notice, vidéos d'illustration et QCM d'évaluation sommative de la partie théorique

Module pratique (10 h 30)

- ° Vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- ° Prise de poste : vérifications journalières, vérifications périodiques, opérations préalables
- ° Manœuvres (selon catégorie et activité de l'entreprise) :
 - ° Circulation à vide, en charge, en marche AV et AR, en virage, sur plan incliné
 - ° Arrêt en position de sécurité
 - ° Chargement et déchargement de véhicule par l'arrière ou le côté
 - ° Prise et dépose au sol de charges palettisées
 - ° Gerbage et dégerbage en pile et dans un palettier, sur 3 à 4 niveaux
 - ° Prise, transport et dépose de charge longue ou volumineuse
- ° Maintenance : effectuer les opérations de maintenance de son ressort

- ° Repérage et signalement des anomalies

*Pratique sur engins pour la ou les deux catégories retenues (minimum 40 min. par personne et par engin)
et évaluation sur la grille de référence par le formateur*

Annexe: Les catégories d'engins visés à la R489:

Catégorie 1A :

- ° Transpalette à conducteur porté
- ° Préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (h ≤ 1,20 m)

Catégorie 1B :

- ° Gerbeurs à conducteur protégé (hauteur de levée > 1,20 m)

Catégorie 2A :

- ° Chariots à plateau porteur (hauteur de levée > 1,20 m)

Catégorie 2B :

- ° Chariots tracteurs industriels (capacité de traction ≤ 25 tonnes)

Catégorie 3 :

- ° Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

Catégorie 4 :

- ° Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

Catégorie 5 :

- ° Chariots élévateurs à mat rétractable

Catégorie 6:

- ° Chariots élévateurs à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher > 1,20 m)